



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 avril, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Éric DEFRACE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Conseillers municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Martine LECOQ qui a donné pouvoir à Nadine BERTI.

Absents excusés : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Hervé DECOUTTERE, Aurélien SEGAUD.

Date de convocation : 12 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Le quorum étant atteint. Cédric THOMAS ouvre la séance à 20h05.

Est désigné secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 février 2024

Le procès-verbal n'appelle pas d'observation. Approuvé

Approbation du compte de gestion 2023 – ville

Eric Surmont entame la présentation des chiffres du compte de gestion 2023.

Le Service de Gestion Comptable de Coulommiers a donc présenté les comptes de l'exercice 2023, on peut y lire :

- Déficit de la section d'investissement de 255 367,18 €
- Excédent de la section de fonctionnement de 226 399,03 €

Soit un total déficitaire des deux sections pour 28 968,15 €

Avec la reprise des résultats antérieurs, le compte de gestion 2023 clôture les résultats de la manière suivante :

- Section d'investissement : + 114 417,40 €
- Section de fonctionnement : + 422 196,25 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice à 536 613,65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, admet les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pour l'exercice 2023, au titre du budget de la ville ainsi que les résultats.

Approbation du compte administratif 2023 – ville

Éric Surmont énonce les résultats de l'exercice 2023.

En section de fonctionnement :

- Les dépenses : 667 189,24 € (soit 80,6% des prévisions budgétaires)
- Les recettes : 893 588,27 € (soit 108,0% des prévisions budgétaires)

On obtient donc un résultat excédentaire de 226 399,03 €

En section d'investissement :

- Les dépenses : 721 178,51 € (soit 72,5% des prévisions budgétaires)
- Les recettes : 465 811,33 € (soit 46,8% des prévisions budgétaires)

On obtient cette fois-ci un résultat déficitaire de 255 367,18 €

Avec la reprise des résultats antérieurs, on a les résultats définitifs suivants :

En section de fonctionnement :

- Excédent antérieur de 195 797,22 € ajouté au résultat 2023 de 226 399,03 € :
422 196,25 €

En section d'investissement :

- Excédent antérieur de 369 784,58 € soustrait du résultat 2023 déficitaire de 255 367,18 € :
114 417,40 €

Soit un résultat des deux sections de 536 613,65 €

Le résultat de l'exercice 2023 est donc conforme au compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Coulommiers.

Pour rappel, la section investissement a arrêté les restes à réaliser comme suit :

- En recettes soit 99 593,44 €
- En dépenses soit 256 336,54 €
- Soit un solde de – 156 743,10 €

Les modalités d'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2023 par délibération n°2024/03 du 5 février 2024, comprenant 262 196,25 € au compte 1068 et 160 000 € au compte R002, n'appellent à aucune modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2023.

Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) pour l'extension du columbarium

Le columbarium construit au cimetière communal comprenant 12 cases est actuellement complet. La commune constate que le nombre de demande pour obtenir une case de columbarium augmente d'année en année, il est donc nécessaire d'ajouter 12 cases supplémentaires afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes des familles.

Les travaux d'investissement concernant cette extension sont d'un montant prévisionnel de 18 023,33 € HT.

Il est possible de solliciter une aide financière du Département au titre du Fonds d'Équipement Rural au taux de 50 % du montant Hors Taxes de la dépense subventionnée soit 9 011,67 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la demande de subvention pour cette opération.

Tarifs communaux 2025

Dans l'étude des tarifs à renouveler, quelques actualisations sont à la hausse pour compenser la hausse du coût de l'électricité.

Le conseil municipal a délibéré sur les tarifs communaux pour l'année 2025.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES		
Pour les habitants de la Commune	Journée (9h - 18h)	350 €
	Samedi et Dimanche	550 €
	Chèque de Caution	1000 €
Pour les personnes n'habitant pas la Commune	Journée (9h - 18h)	750 €
	Samedi et Dimanche	1250 €
	Chèque de Caution	1000 €
Pour les entreprises	Journée (9h - 18h)	700 €
	Chèque de Caution	1000 €
Option	Forfait ménage	100 €

LOCATION DE LA SALLES DES GLORIETTES		
Pour les habitants de la Commune	½ Journée (8h - 13h) ou (13h – 18h)	70 €
	Journée (9h - 18h)	120 €
	Chèque de Caution	200 €

DROITS DE PÊCHE 2024/2025		
Pour les habitants de la Commune	Carte à l'Année Adultes	20 €
	Carte à l'Année Enfant - 18 ans	Gratuit
Pour les personnes n'habitant pas la Commune	Carte à l'Année Adultes	30 €
	Carte à l'Année Enfant - 18 ans	5 €

ENCARTS PUBLICITAIRES			
Format	1/6 page	7 x 7	115 €
	1/4 page	10 x 7	160 €
Taille en cm (L x h)	1/4 page	7 x 10	160 €
	1/3 page	7 x 14	220 €
	1/2 page	10 x 14	295 €
	1/2 page	14 x 10	295 €
	Pleine page	20 x 14	550 €

ACTIVITE MULTISPORTS SAISON 2024/2025		
Pour les enfants intégrés au RPI	Groupe 1	110 €
	Groupe 2	120 €
Pour les enfants extérieurs au RPI	Groupe 1	140 €
	Groupe 2	150 €
Remise à partir du 2 ^{ème} enfants		15 €
Remise à partir du 3 ^{ème} enfants		20 €

SEMAINES SPORTIVES SAISON 2024/ 2025	
Pour les enfants intégrés au RPI	110 €
Pour les enfants extérieurs au RPI	120 €
Remise à partir du 2 ^{ème} enfants	15 €
Remise à partir du 3 ^{ème} enfants	20 €

FITNESS SAISON 2024/2025	
Pour les habitants de la Commune	145 €
Pour les personnes n'habitant pas la Commune	160 €

MARCHE DE NOEL	
Droits d'entrée	30 €
Droits d'entrée minorés (Renouvellement ou parrainage adhésion)	15 €
Espace sous Barnum (Minimum de 2ml)	15 €/ml
Prise électrique (220v)	15 €
Table (1.2ml)	5 €
Chaise	2 €

REDEVANCE POUR DROIT D'OCCUPATION	
Food truck	20 €/mois
Marché communal	1 €/ml

Rapports des syndicats intercommunaux

Covaltri

Éric Surmont s'est rendu au conseil syndical du 27 mars dernier. Les principaux points ou informations sont :

- Vote du taux de la TEOM année 2024. Le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a été voté à 16,82 % (au lieu de 17,70% en 2023). Covaltri axe sa communication sur une meilleure valorisation du tri et souhaite envoyer un message fort aux habitants.
- Information sur la tarification incitative. Le Président de Covaltri a rappelé la réflexion et le travail d'analyses d'aujourd'hui pour finaliser une tarification incitative à compter du 1^{er} janvier 2028.

SIRP

Cédric Thomas annonce que le Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique (SIRP) a voté le budget 2024 le 18 mars dernier.

Thierry Smaguine évoque la bonne tenue et mise à jour du site du SIRP avec beaucoup d'informations (menus cantine, vacances...). Il rappelle aussi la participation financière de la commune de Maisoncelles-en-Brie à hauteur de 218 000 € pour 2024 (soit ¼ du budget de fonctionnement de la ville pour les enfants scolarisés). Sur une base de 113 enfants scolarisés, cela équivaut à 2 000 € / enfant.

Rapports des commissions communales

Commission des impôts directs

La commission s'est réunie le 2 mars dernier pour étudier la liste des déclarations de travaux ou de permis de construire.

Questions et informations diverses :

Travaux :

- L'enfouissement des réseaux rue Héloïse et Abélard sont terminés.
- Les travaux des nouveaux vestiaires démarrent en juin.
- Il a été évoqué le fait de porter une réflexion sur la possibilité de passer la route appelée « chemin de la garenne » en voie piétonne et cyclable. Cette route est très détériorée et fait l'objet de dépôt sauvage.

Rappel de consignes :

- Il est rappelé que le brûlage de végétaux est interdit et également de rappeler le respect des horaires de tontes etc... (l'Essentiel mentionne ces informations).

Calendrier :

- La Chevaleresque : 4 mai
- Cérémonie du 8 mai
- Brocante : 20 mai
- Inauguration du square des murmures : 7 juin 18h30
- Elections européennes : 9 juin
- Fête de la musique : 21 juin
- Fête Patronale : 7 et 8 septembre

Levée de séance : 21h54